

**RAPPORT PORTANT CERTIFICATION DES FORMULAIRES DE
DECLARATIONS DES RECETTES DES COTISATIONS SOCIALES
DES INDUSTRIES EXTRACTIVES**

A L'INSTITUT NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

(INPS)

EXERCICE 2020

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

II. OBJECTIFS ET ETENDUE DE LA MISSION

2.1 Objectifs et étendue de la mission

2.2 Normes de travail

2.3 Méthodologie

III. OPINION

I. Introduction

L'ITIE est une norme internationale qui vise à améliorer la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'extraction des ressources minières, gazières et pétrolières.

L'exigence 4.9 (qualité des données et assurance de la qualité) de la norme ITIE 2019 prévoit que les déclarations de paiements et de revenus du secteur extractif soient soumises à « un audit indépendant crédible conformément aux normes internationales d'audit applicables en la matière ».

Dans ce cas précis il s'agit de procéder à la certification des fonds payés à l'Institut National de Prévoyance Social (INPS) par les sociétés extractives.

II. Objectifs, étendu et méthodologie de la mission de certification des cotisations sociales.

2.1. Objectifs, Étendue de la mission

L'objectif de la mission de certification en général est de s'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité des paiements effectués par les sociétés extractives à l'Institut National de Prévoyance Social (INPS) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

De manière spécifique, notre mission vise à :

- S'assurer que les informations relatives aux montants reçus sont complètes et ont été fidèlement extraites des données comptables de l'INPS ;
- S'assurer que les montants déclarés ne contiennent pas des sommes perçues avant le 1^{er} janvier 2020,
- S'assurer que les situations décrites dans les déclarations ne comportent pas d'anomalies significatives ;
- S'assurer de l'exactitude et de la bonne classification des montants perçus par l'INPS

2.2. Normes de travail

Nos contrôles ont été effectués conformément aux normes de révision généralement admises, et basés sur des sondages et d'autres procédés de vérification que nous avons jugés nécessaires et appropriés en la circonstance.

Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les cotisations payées à l'INPS par les sociétés extractives ne contiennent pas d'anomalies significatives.

L'établissement des formulaires relève de la responsabilité de l'Institut Nationale de Prévoyance Sociale (INPS). Notre rôle est d'exprimer une opinion sur ces formulaires, à la suite de nos travaux d'audit.

2.3. Méthodologie.

Pour atteindre ces objectifs nous avons procédé à :

- La vérification des pièces justificatives des cotisations sociales reçus par l'INPS des sociétés extractives.
- La vérification la situation des encaissements de l'INPS pour la période sous revue.

A l'issue de nos travaux la situation des paiements cotisation sociale et assurance maladie obligatoire par société extractive dans les comptes de l'INPS se présente comme suit :

	COTISATION SOCIALE	ASSURANCE MALADIE
SEMOS	2 635 798 987	782 963 691
FABOULA GOLD	514 959 688	153 550 393
HYDROMA	98 242 623	29 293 935
SOMICA	542 899 465	161 882 750
SOMISY	5 408 363 628	1 606 499 319
FUTURE MINERAIS SARL	8 490 447	2 531 694
BAGAMA MNING	4 585 220	1 367 229
AFRICA MINING	76 654 946	22 604 957
SEMICO	2 785 946 218	716 947 430
TOGOUNA MINING	25 705 484	7 654 022
MINE KALE	129 935 622	30 186 087
MORILA SA	889 866 393	265 290 153
SOMILO	6 636 436 084	2 289 258 533
SMK	736 498 918	219 671 124
GOUNKOTO	435 702 628	129 918 589
SOCIETE DES EAUX MINERALES DU MALI	34 850 988	10 436 545
SOCARCO	69 266 868	18 365 928
BARIK RESSOURCES	448 442 880	133 717 503
NAPALA SA	437 276 044	130 388 364
RAZEL	10 168 040	3 027 552
IAMGOLD	101 920 321	30 436 657
FEKOLA	5 865 991 980	1 749 131 458
FABOULA GOLD	98 232 653	29 291 164
CARRIERES ET CHAUX DU MALI	3 000 000	2 000 000
DIAMOND CIMENT	25 108 293	7 390 386
CIMENT ET MATERIAUX DU MALI	105 349 101	31 825 722
TOTAL	28 129 693 519	8 565 631 185

III. OPINION

La situation ITIE 2020 attestation de la régie financière, présentée par l'Institut National de Prévoyance Sociale en date du 7 mars 2022 est conforme aux données comptables de l'INPS.

Sur la base de notre audit nous certifions que nous n'avons pas relevé d'anomalies pouvant remettre en cause la fiabilité et l'exactitude des informations divulguées dans les FORMULAIRES DE DECLARATION ITIE 2020 tel que joints au présent rapport.

Bamako le 30 décembre 2022

POUR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Gérant


SARECI-SARL
Société d'Assistance, de Révision,
Expertise Comptable et d'Informatique
BP: 3026 - BAMAKO

Bourahima SIBY

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Inscrit au Tableau de l'Ordre